

A l'attention des membres du Comité de quartier  
n° 6 / Brandegaudière – La Gare

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 16  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 4 mai 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver de trouver ci-après les éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

#### **Fiche navette n°2021/01 – Piétons – Avenue du 11 novembre**

**Réponse :** Il n'est pas possible d'aménager une traversée sécurisée supplémentaire de la Route Départementale au droit de la sortie du lotissement privé. Les traversées doivent s'effectuer sur les aménagements sécurisés prévus à cet effet, dont le plus proche se trouve à 150m.

#### **Fiche navette n°2021/02 – Comprendre la politique « mobilité » de la ville à travers l'exemple de la rue des Blockhaus**

**Réponse :** *Aujourd'hui il n'y a pas un trafic motorisé très important rue des Blockhaus, ce qui permet une mixité des usages et ne justifie pas l'aménagement d'un trottoir piéton. Quant au terrain vague « défoncé » celui-ci appartient à la SNCF*

#### **Fiche navette n°2021/03 – Rue de Maladière, plantation d'arbres et aménagement pour régler le problème lié au ruissellement des eaux de pluies**

**Réponse :** *Concernant le manque d'ombre : dans les phases de conception de l'aménagement, le parti pris architectural et paysager a été de ne pas planter cette allée afin de ménager une "percée visuelle" permettant une mise en valeur de la Gare, invisible jusqu'alors. Pour autant, la municipalité est consciente du problème relatif au manque d'ombre et des solutions sont en train d'être recherchées.  
De même, le problème des copeaux entraînés par les eaux de pluie est bien identifié..*

#### **Fiche navette n°2021/04 – Accessibilité des allées du parc Lefrançois**

**Réponse :** *Des travaux d'amélioration seront faits dans les prochaines semaines.*

#### **Fiche navette n°2021/05 – Piste cyclable de tous les dangers (piste cyclable qui passe au dessus de la Roize)**

**Réponse :** *Un chiffrage a été effectué pour reprendre les dégradations de la voie verte causées par les racines des acacias (vieillissants et en mauvais état sanitaire) qui soulèvent le revêtement : celui-ci s'élève à 15 000 €. Il semble ainsi plus judicieux de traiter cette problématique dans le cadre d'un projet global comprenant le renouvellement des plantations ainsi que la reprise de la voie verte, qui sera proposé au budget 2022. Dans l'attente des panneaux de signalisation seront posés pour informer du danger. Concernant des morceaux de barrière en bois cassés la demande a été transmise au conseil départemental.*

#### **Fiche navette n°2021/06 – Enfouissement des poubelles rue de Brandegaudière et création de quelques places de parking**

**Réponse :** *La municipalité a écrit à plusieurs reprises à EDF qui n'a jamais répondu aux sollicitations et demandes. Cette demande de cession d'une partie de terrain était pour un emplacement des poubelles et non pour des places de parking. Dauphilogis dans le cadre d'un projet devait créer des places de parkings sur la parcelle. A ce jour aucun projet n'est défini.*

#### **Fiche navette n°2021/07– Vitesse et trottoirs rue de Palluel**

**Réponse :** *La municipalité a conscience que cela est un vrai problème, problème qui doit s'intégrer dans un projet pluriannuel. Pour la sécurité des utilisateurs ces derniers doivent/devraient emprunter le rue Victor Cassien.*

#### **Fiche navette n°2021/08 – Poubelles insuffisantes dans le secteur de la Gare**

**Réponse :** *deux poubelles ont déjà été positionnées sur le parvis de la gare et deux autres ont été installées sur l'allée de la Maladière. Aussi, il nous semble que l'ajout de poubelles supplémentaires sur le parking ne solutionnerait pas le problème, qui est plus du ressort de l'incivilité. Il n'y aura pas de poubelles supplémentaires dans le secteur de la Gare. Le nombre de poubelles sur la promenade de Roize est effectivement plus important : ceci s'explique par le fait qu'il s'agit d'un lieu de ballade qui amène un nombre important de promeneurs.*

#### **Fiche navette n°2021/09 – Rénovation de la salle Roger Salles**

**Réponse :** *En attente de retour des services*

#### **Fiche navette n°2021/10 – Désagrèments rue de Brandegaudière**

**Réponse :** *Concernant l'élagage aux abords de la voie de chemin de fer, celui-ci a été fait les 12 et 13 mars 2021, par une société engagée par la SNCF.*

#### **Fiche navette n°2021/11 – Les technologies numériques sur Voreppe**

**Réponse :** *Comme expliqué lors de la réunion et noté dans le compte rendu le déploiement passe par plusieurs étapes de raccordement. Le Département de l'Isère a lancé un réseau d'initiative publique visant à rendre éligible d'ici 2024, plus de 98 % des foyers et entreprises iséroises au très haut débit départemental. C'est un projet d'envergure, c'est un projet ambitieux. L'installation de la fibre optique a pris du retard en raison de dysfonctionnements constatés sur l'ensemble du réseau, le Département a exigé de la société Isère Fibre qu'elle mette en œuvre un plan d'actions pour résoudre le problème. Cependant, la situation sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures prises par les autorités ont eu un impact supplémentaire sur ces délais. La fibre devrait être en service d'ici fin 2021/début 2022*

#### **Fiche navette n°2021/12 – Vitesse au sol (totems – peinture au sol)**

**Réponse :** *Concernant le marquage au sol des rues de l'Alambic et Montaud, un panneau indiquant les zones de rencontre ont été installés, il n'est donc pas nécessaire de faire un marquage au sol. C'est un panneau zonal, c'est-à-dire que ses prescriptions s'appliquent à l'ensemble de la zone signalée (axe sur lequel il est implanté et ensemble de voies sécantes). C'est le code de la route qui s'applique. De plus il n'y a pas de trottoir en zone de rencontre.*

#### **Fiche navette n°2021/13 – Vitesse circulation, rue Victor Cassien**

**Réponse :** *Le radar est très sollicité, toutefois un comptage sera effectué prochainement, pour autant il est proposé de supprimer le panneau « sauf riverain » qui n'est pas réglementaire. A la place un sens interdit serait posé à la descente du pont de Palluel.*

#### **Fiche navette n°2021/14 – Participer à la définition de « Voreppe Ville Apaisée »**

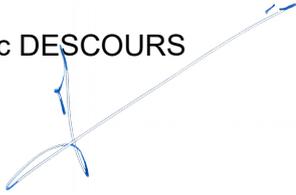
**Réponse :** *Projet de la municipalité d'associer les habitants et les comités de quartier afin de faire de Voreppe une « Ville Prudente ». Les premières réunions pourront se faire lorsque la crise sanitaire sera passée et pourra nous permettre de se retrouver pour échanger sans problème de jauge.*

#### **Fiche navette n°2021/15 – Emplacement et Local Marché U**

**Réponse :** *A ce jour aucun projet n'est engagé.*

La prochaine réunion de quartier aura lieu en juin (date non définie à ce jour) et se tiendra sur le terrain si les conditions sanitaires le permettent. Aussi, nous vous remercions de réfléchir à un circuit afin de voir un maximum de choses et vous remercies de transmettre ce circuit à la Direction générale des services mail : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr) au plus tard le 21 mai.

Marc DESCOURS



Conseiller municipal délégué  
à la sécurité des ERP et au patrimoine  
*Elu référent du comité de quartier 6*

Anne PLATEL



Adjointe en charge des Quartiers,  
du cadre de vie et de l'espace public